

Paris le 8 décembre 2010

Ce n'est pas encore Noël ...

L'année 2010 s'achève et nous pouvons nous permettre, ne serait-ce qu'un instant, de regarder derrière notre épaule.

La mobilisation des ingénieurs des TPE a été massive lors de la manifestation du 29 juin, saillante lors des interpellations et des relais presse, endurent lors des nombreuses actions locales (boycotts, démissions, déclarations...).

Cette mobilisation sans précédent contraint l'administration à enfin entendre – si ce n'est écouter - le message porté par les ingénieurs, et surtout à prendre position sur chacune de nos revendications.

Les avancées ne sont pas toutes satisfaisantes (loin s'en faut !) mais nous avons forcé la réouverture du dialogue.

La réunion du 1^{er} décembre entre la DRH et le SNITPECT-FO, en présence de la directrice des Ressources Humaines du MEDDTL, Hélène Eyssartier.

Ces avancées ont été actées par l'administration, nous attendons la concrétisation de ces annonces et un passage à l'acte sans attendre.

● Promotions et primes des ingénieurs des TPE

Le taux de promotion des ITPE, actuellement de 10% (ratio promus/promouvables), sera porté à terme à **12 % en 2013** avec des **taux majorés en 2011 (14%) et 2012 (13%)**. Il permettra les promotions suivantes :

- le principalat normal passe d'une durée de 3 ou 4 ans à **6 ans** ; les règles complexes et contraignantes de reclassement sont abandonnées, toute demande est éligible dès 6 ans avant la date de départ en retraite. Il est donc forfaitisé.
- le principalat long passe d'une durée de 6 / 7 ans à **9 ans** ; Il est également forfaitisé ; le nombre de promus sera quasiment **doublé**.
- les promotions par le tableau d'avancement classique seront **augmentées** ; l'ancienneté nécessaire sera réduite de 10 ans à **7 ans**, mais les ITPE concernés par cette baisse (entre 7 et 10 ans d'ancienneté dans le corps, environ une dizaine d'ITPE à terme) seront contraints par une mobilité dirigée au moment de la promotion.

A mon sens, toute contrainte ne sera tolérable que si l'augmentation des promotions est substantielle !

La prime de service et de rendement (PSR) des ITPE sera revalorisée :

- en 2010 : pour les 3 niveaux de grade, avec un complément pour le 1er grade (cela correspond à **+500 €** pour un ITPE **+400 €** pour un IDTPE et **+500 €** pour un ICTPE entre 2009 et 2010)
- en 2011 : pour les 3 niveaux de grade (au minimum **+ 400 €** pour les IDTPE et **+ 500 €** pour les ICTPE)

L'indemnité spécifique de service (ISS) des ITPE sera revalorisée :

- 1er grade : le nombre de points passe de 25 ou 30 à **28 ou 33** (+10% soit + 1100€)
- 2ème et 3ème grades : **1 point** supplémentaire (+370€)
- pour tous grades : en complément, l'enveloppe globale des ISS des ITPE sera **augmentée** en modifiant la règle d'harmonisation **la moyenne devra être supérieure à 1**. Le montant de l'augmentation n'est pas encore arbitré.
- Sans oublier **l'augmentation de 0,5 %** du point d'ISS obtenu par Force Ouvrière.

Le paiement des intérimis : la DRH a été enfin réceptive à nos arguments et a promis un **cadrage national** des intérimis (définition, montants...) pour la fin du 1^{er} trimestre 2011. Nous devons rester vigilants pour que ces éléments correspondent à notre conception de l'intérim.

Le séniorat sera **élargi à tous les services** employant des spécialistes reconnus (DREAL, DIR, DDT...), ne se limitant plus aux seuls CETE. La DRH fait ainsi un pas dans le sens de la valorisation des parcours scientifiques et techniques. Elle a également accepté d'étudier l'élargissement des 4 points d'ISS complémentaires au delà du 7ème échelon – ce serait ainsi corriger un dogme comptable déconnecté des réalités de l'expertise !

L'arrêté emploi, revu en juillet 2010, sera encore élargi en 2011.

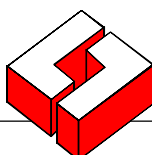
N'oublions pas également les éléments obtenus en cours d'année :

élargissement de la liste des postes proposés aux lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, le droit à la bonification d'ancienneté pour les ITPE 3ème échelon, la circulaire DRH sur le maintien du coefficient lors du changement d'échelon modifiant le régime indemnitaire ou du changement de zone géographique, transparence des promotions sur place par publication du poste, l'automatisme du renouvellement des emplois fonctionnels, ainsi que l'engagement, dans le contrat d'objectif de l'ENTPE, pour un recrutement plancher d'une centaine d'ingénieurs fonctionnaires par an pendant la durée du contrat.

*Je vous engage à prendre acte de ces avancées et à nous féliciter de ces **premiers résultats**.*

Mais certains restent totalement et indubitablement insuffisants, voire inacceptables ! Comment s'arrêter à une si faible revalorisation indemnitaire, alors que nous côtoyons tous les jours dans les services des ingénieurs qui touchent 1000 € de plus par mois, à postes, responsabilités et compétences équivalents ? Comment se contenter, pour le 1^{er} grade, d'une simple mise à niveau avec le corps des IAE, que l'administration est tenue de nous donner au moment de la fusion ?

En outre, ces résultats ne sont que promesses, tant qu'ils ne sont pas traduits dans la réglementation (notamment pour les points d'ISS et le taux de promotion). Nous devons rester mobilisés, obliger la DRH à défendre avec pugnacité notre dossier devant une Fonction Publique qui nous considère comme de simples exécutants.



● Statut – Fusion des ingénieurs

La réforme statutaire de 2005 avait permis d'améliorer le 1^{er} grade mais n'a pas concrétisé la création du 3^{ème} grade légitimement revendiquée par le SNITPECT-FO.

La réforme portée (sous la contrainte du SNITPECT-FO) par notre ministère depuis cet été, puis soumise à l'arbitrage du Premier ministre en octobre, devait permettre de combler cette lacune. Il en est ressorti un feu vert pour la création d'un 3^{ème} grade terminant à l'indice HEA, soumis à un accès fonctionnel. Les nouvelles améliorations du 1^{er} grade ont quasi-toutes été refusées par Matignon.

Ce projet de statut était une avancée – certes très maigre – pour les ITPE.

Mais c'était sans compter sur l'acharnement de la fonction publique à tester sur nous ses nouvelles grilles démoniaques ! Nous avons compris de la DRH que **la Fonction Publique est en train d'interpréter l'arbitrage à sa façon, en multipliant les contraintes :**

- un dernier indice HEA réservé à un petit nombre (au sein d'un grade déjà fonctionnel et contingenté !)
- un grade dont la dimension ne permettrait pas d'accueillir tous les ITPE de 3^{ème} niveau, et qui viendrait « en parallèle » de l'emploi fonctionnel actuel conservé. Autant dire que la coexistence des deux dispositifs est une utopie et que peu à peu l'emploi fonctionnel s'éteindra au profit d'un grade réservé à une poignée d'élus !

Au final, l'arbitrage ainsi dévoyé pourrait se transformer en un statut qui risque d'être plus défavorable que notre statut actuel !

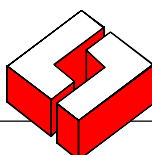
*Depuis le changement de ministre et de cabinet, la DRH est seule interlocutrice de la fonction publique. Nous devons là encore, par notre mobilisation, **exhorter la DRH à la plus grande fermeté vis-à-vis de la Fonction Publique, pour qu'à minima l'arbitrage rendu soit respecté.***

Comme nous l'avions craint, l'administration précipite désormais l'avancement du projet de fusion. Le CGEDD a été missionné (rapport désormais annoncé pour mars) et un prestataire extérieur assiste la DRH depuis cet été (Algoe). Une première réunion de présentation aux organisations syndicales est prévue en janvier.

La direction des ressources humaines se donne une année pour finaliser les projets de texte, mais s'est-elle interrogée sur le sens à donner à cette fusion, sur le rôle et l'avenir du futur corps fusionné ? NON ! Elle répond à une commande politique passée par l'ancien cabinet.

*Le périmètre de la fusion n'a fait l'objet ni d'une réflexion ni d'une concertation préalable. Quelle logique suit-il ? Pourquoi exclure de la réflexion certains corps d'ingénieurs, pourtant à nos côtés dans les services, par exemple à la DGAC ou en DREAL ? Certains sont écartés autoritairement de la réflexion sans explication. **L'approche RGPP a annihilé toute autre considération ou ambition dans ce projet abracadabrantesque de fusion.***

**NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS UN PROJET DE FUSION
QUI NE GARANTIRA PAS UN AVENIR MEILLEUR AUX ITPE !**



● Avenir du ministère

Le secrétaire général du ministère, Jean-François Monteils, a montré quelques signes d'écoute des messages portés par le SNITPECT-FO et la FEETS-FO. Certes, nous ne sommes pas dupes de la réalité de ses marges de manœuvre, mais nous prenons acte de ses objectifs de « **stabilisation** » **des services** – mot qu'il a répété plus d'une vingtaine de fois au dernier CTPM. (encore que nous préférons une seule fois suivie d'effet à 20 fois non suivies d'effet ..)

Nous nous félicitons, en particulier, de la remise en cause par le secrétaire général de la décision de transformer les CETE en simples services déconcentrés, et de sa **volonté de préserver l'équilibre entre l'accroche locale et le rôle national des CETE**.

Il n'en reste pas moins que le sacrifice ubuesque des moyens et des effectifs est loin d'être arrivé à son terme.

Les medias ont largement relayé nos messages sur la baisse des crédits routiers, en particulier sur l'entretien des chaussées, sous l'illustration des modalités de viabilité hivernale. Nous avons également le devoir d'alerter l'opinion sur le vaste plan de redéploiement des agents prévu à horizon 2013 : **plus de 10 000 agents contraints de quitter leurs postes et, dans une majorité des cas selon la DRH, leurs résidence administratives ! Pour se voir offrir des postes à moindre responsabilité, et donc à moindre rémunération, grâce à l'effet magique de la PFR !**

Consciente du problème et de l'effet dévastateur qu'il peut engendrer, l'administration tente d'éteindre l'incendie qui couve en écrivant un décret de « maintien de la rémunération » pour ces agents. Maintien forcément provisoire ...

Malheureusement, force est de constater que la spirale infernale du démantèlement du service public ne nous laisse pas de trêve. Il est de notre responsabilité de cadre de continuer – avant et malgré tout – à dénoncer ces Ravages Humains, ces gabegies financières, ces absurdités techniques, , que ce soit au plan local comme national.

J'ai dès sa nomination saisi la ministre pour lui demander audience sur l'ensemble de ces sujets.

Le Congrès annuel des 16 et 17 décembre sera l'occasion de débattre ensemble de notre stratégie pour l'année 2011, au vu des différents éléments collectés en 2010.

Bien à toi, et que les fêtes de fin d'année t'apportent paix, bonheur et sérénité.

Le secrétaire général du SNITPECT-FO

Thierry LATGER

